

Acte n°2026-09

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2026,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération n°2025-14 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend l'acte suivant :

**OBJET : Compte-rendu des contrats et conventions approuvés par la Présidente
par délégation du Conseil d'Administration**

La Présidente a présenté en séance le compte-rendu des contrats et conventions approuvés dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'administration lui a accordé. Le recensement communiqué au Conseil portait principalement sur les actes signés entre mai et septembre 2026 en incluant également certaines conventions et accords conclus antérieurement dont il n'avait pas encore été rendu compte devant le Conseil d'administration.

Le compte-rendu desdits contrats et conventions est joint en annexe au présent acte.

Fait à Lyon,

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
PRESIDENTE



Le 28 octobre 2026
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 octobre 2026.
Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 30 octobre 2026.